



## DELIBERATION N°20140147 DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 16 décembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 9 décembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 5 représentés, 1 absent, à savoir :

#### ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19 h 10) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST (à partir de 20 h 13) ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 19 h 48) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS, conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Andonella FLECHET qui donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 19 h 10).
- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20 h 13).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT qui donne pouvoir à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19 h 48).
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

#### ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE

#### SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

#### O B J E T :

**OPH DE SAINT-CHAMOND 'GIER PILAT HABITAT' - FINANCEMENT DE TRAVAUX DIVERS D'AMELIORATION DU PATRIMOINE A SAINT-CHAMOND - DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE D'UN PRET D'UN MONTANT DE 1 237 000 € AUPRES DE LA BANQUE POSTALE CREDIT ENTREPRISES**

## **M. CADEGROS REGIS EXPOSE CE QUI SUIT :**

Vu la demande formulée par GIER PILAT HABITAT et tendant à obtenir la garantie communale totale de 100 % d'un prêt d'un montant de 1 237 000 euros que cet organisme se propose de contracter auprès de la Banque Postale Crédit Entreprises en vue de couvrir le financement de travaux divers d'améliorations du patrimoine 2013-2014-2015 à Saint-Chamond.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

### **DECIDE :**

**Article 1** : La commune de Saint-Chamond (le garant) accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 237 000 € souscrit par Gier Pilat Habitat (l'emprunteur) auprès de la Banque Postale Crédit Entreprises.

Ce prêt est destiné à financer les travaux divers d'amélioration du patrimoine 2013-2014-2015 à Saint-Chamond.

### **Article 2 : Les caractéristiques financières du prêt :**

<b>Prêteur :</b>	LA BANQUE POSTALE CREDIT ENTREPRISES
<b>Emprunteur :</b>	<b>GIER PILAT HABITAT</b> <b>SIREN : 344 279 161 R.C.S SAINT ETIENNE</b>
<b>Objet :</b>	Travaux d'amélioration du patrimoine
<b>Nature :</b>	Prêt
<b>Montant maximum :</b>	1 237 000,00 EUR (un million deux cent trente-sept mille euros)
<b>Durée maximum :</b>	15 ans
<b>Taux d'Intérêt :</b>	Taux fixe 2,05% l'an maximum
<b>Mise à disposition des fonds :</b>	En une seule fois sous réserve - de la signature d'une documentation satisfaisante pour les deux parties, - de la réalisation préalable de toutes les conditions suspensives
<b>Modalités de remboursement :</b>	Paiement des échéances de prêt constantes (principal + intérêts) trimestriellement à terme échu, jusqu'à complet remboursement du capital
<b>Mode d'amortissement :</b>	Progressif

<b>Remboursement anticipé :</b>	Remboursement anticipé total ou partiel possible à l'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle et le paiement de frais de gestion de 500 EUR.
<b>Garantie :</b>	Garantie de la ville de Saint-Chamond à hauteur de 100% des sommes dues en principal au titre du Prêt, augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires au titre du Prêt.
<b>Commission d'engagement :</b>	0.10% du montant maximum, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

### Article 3 : Déclaration du garant

Le garant déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

### Article 4 : Appel de la garantie

Au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, le garant s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place à première demande du prêteur adressée par lettre missive dans la limite de la quotité garantie.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 17 décembre 2014

Le maire,  
Signé :  
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141216-dl20140147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014